

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12356**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Manager d'entreprises d'assurances

Nouvel intitulé : Droit Economie Gestion mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)	Administrateur(trice) général(e) du CNAM

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

313m Finances, banques, assurances (non indiquée ou autre)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Manager d'entreprise d'assurances exerce principalement les quatre fonctions suivantes en cohérence avec les orientations stratégiques de l'entreprise d'assurances :

- Une fonction de conception et de réalisation d'un plan marketing et de développement commercial
- Une fonction technique de souscription et de gestion des risques
- Une fonction de management et d'organisation
- Une fonction administrative et financière

Le Manager d'entreprise d'assurances réalise les principales activités suivantes :

- il recueille, traite et analyse des données qualitatives ou quantitatives afin de développer les produits et services liés à la stratégie de l'entreprise.
- il met en œuvre, développe et coordonne la politique d'actions marketing pour un produit.
- il est chargé de la gestion d'une équipe dont il organise et supervise les activités.
- il détermine pour la clientèle entreprise les conditions du contrat. il conçoit des propositions adaptées aux besoins, en respectant le cadre juridique de l'assurance et de l'actuariat.,
- il élabore et négocie les contrats collectifs d'assurances souscrits par les entreprises pour leurs salariés.
- il anime un réseau de commerciaux dont il supervise l'activité, la formation et le recrutement.
- il développe un point de vente et encadre les activités de ses salariés, il assure une fonction administrative et financière.

Le titulaire de la certification est capable de :

- Piloter une équipe autour d'un projet
- Traiter et analyser les données obtenues (quantitatives, qualitatives et documentaires)
- Rédiger un rapport de préconisation.
- Analyser et synthétiser, rédiger et communiquer
- Manager une équipe
- Apprécier une sinistralité potentielle
- Respecter la réglementation
- Tenir compte des contraintes juridiques, économiques et financières, nationales ou internationales
- Accepter ou refuser de garantir un risque
- Définir les conditions de souscription
- Maîtriser la technique assurance
- utiliser un anglais opérationnel (anglais des affaires et d'assurances)
- Utiliser les outils statistiques.
- Maîtriser les outils informatiques
- Utiliser les méthodes de conduite de projet
- Utiliser les outils de comptabilité et de gestion
- Construire et animer une formation

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Manager d'entreprise d'assurance développe ses compétences dans les compagnies d'assurance, les mutuelles d'assurance, les sociétés de courtage, de réassurance, de bancassurance et les départements «assurance» des grandes organisations de conseil et de service. Il travaille dans de grandes entreprises françaises et internationales

Les emplois occupés peuvent être :

- Responsable marketing
- Responsable de département
- Souscripteur assurances collectives
- Inspecteur commercial

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

C1104 : Direction d'exploitation en assurances

C1108 : Management de groupe et de service en assurances

D1406 : Management en force de vente

**Réglementation d'activités :**

Pour certains emplois, une habilitation peut être nécessaire. Décret no 2006-1091 du 30 août 2006 relatif à l'intermédiation en assurance et modifiant le code des assurances (partie réglementaire). Toutes opérations de présentation, de proposition ou d'aide à la conclusion de contrats d'assurances sont réputées entrer dans le champ d'application de l'intermédiation en Assurances. Le diplôme de l'Enass remplit les conditions qui permettent d'obtenir cette carte professionnelle.

De plus, ce diplôme est le seul qui est accrédité en Suisse pour diffuser des produits d'assurance.

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composantes de la certification :**

La certification comporte les composantes suivantes :

- Comptabilité de l'assurance
- Economie du risque et de l'assurance,
- Marketing : les réseaux de distribution, relation client et action commerciale
- Management : Principes, outils et pratiques du management (SI, RH), Risk management, conduite de projet
- Assurance : bases techniques, réglementation, Assurances de biens et de responsabilité,
- Assurance et protection sociale
- Assurance dommage, Responsabilité civile privée,
- Assurances de personnes et leurs développements
- Gestion de sinistre, Business models des entreprises d'assurance
- Europe de l'assurance : institutions, régulation et réglementation
- Outils de la gestion financière, analyse financière, marchés financiers

Les compétences sont attestées par une série de modalités :

- Dossier d'étude, Etudes de cas
- Rapport d'activité ou rapport de stage
- Projet tutoré:
- Mémoire recherche
- Le TOEIC, qui évalue le degré de compréhension en anglais. Une note minimale de 750 est exigée.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- l'administrateur général du Cnam ou son représentant, - le directeur national des formations ou son représentant, - le responsable de l'institut ou du centre spécialisé qui prépare cette certification ou son représentant, - le responsable pédagogique du titre, - un ou deux enseignants responsables, - un ou deux professionnels du domaine concerné par le titre professionnel
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	- l'administrateur général du Cnam ou son représentant, - quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Accord avec la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) et accord avec l'Académie des finances de Moscou pour accueillir des professionnels de l'assurance dans le cursus de l'Enass et reconnaissance de modules acquis.

### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé Manager d'entreprises d'assurances avec effet au 5 mars 2011, jusqu'au 12 mai 2014.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1998 et jusqu'au 18 janvier 2005.

Intitulé : 'Cadre supérieur de l'assurance'.

### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

70 certifiés par an

**Autres sources d'information :**

[http://dnf3.cnam.fr/offre2010/zaffiche\\_diplome\\_externe.php?code\\_diplome=CPN30&option\\_affichage=255&lien\\_actif=0&bdd=bdo\\_futur](http://dnf3.cnam.fr/offre2010/zaffiche_diplome_externe.php?code_diplome=CPN30&option_affichage=255&lien_actif=0&bdd=bdo_futur)

<http://www.enass.fr>

<http://www.cnam.fr>

**Lieu(x) de certification :**

CNAM 292 rue Saint Martin  
75003 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

CNAM - ECOLE NATIONALE D'ASSURANCE DU CNAM 8 rue Chaptal - 75009 Paris

**Historique de la certification :**

Ancien libellé :

- 'Cadre supérieur de l'assurance' (Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003)

- Concepteur-développeur de produits et services d'assurance (Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006)

**Certification précédente :** Concepteur-développeur de produits et services d'assurance

**Certification suivante :** Droit Economie Gestion mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance